

Image not found or type unknown



Conduite sans permis (permis annulé auparavant)

Par **ATOR**, le **05/03/2009** à **11:27**

je me appréhendé par la police pour je cite: "conduite d'un véhicule sans permis, sachant que celui-ci avait été annulé.
aujourd'hui je possède à nouveau le permis de conduire, par contre je suis convoqué le 04 avril 2009 pour cette infraction que j'avais commise le 10 mars 2008
Pouvez vous me renseigner sur la peine encourue
Je ne connais pas d'avocat pourriez vous m'en indiquer un compétent en la matière
merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **05/03/2009** à **17:50**

Bonjour,
Un bonjour en arrivant est toujours le bienvenu. C'est une marque de politesse et de respect pour ceux qui vont vous lire et tenter de vous répondre.
Il y a, en tête de ce forum de droit routier, des posts relatifs au code de la route. L'un d'eux traite de ce problème de la circulation sans permis. Lisez-le puis venez nous poser vos questions complémentaires, nous y répondrons.